



Municipalité

VSP

Village St-Pierre

Bulletin municipal

Juillet 2016



Fête au village

Bienvenue à tous !

MOT DU MAIRE

Une fête de la famille aura lieu au centre communautaire le 13 août prochain. J'espère que vous participerez en grand nombre. Un dîner vous sera offert, soit hot-dogs, liqueurs, fruits, surprises glacées. De plus, il y aura divers jeux, maquillage et cadeaux pour les enfants, plusieurs jeux pour les adultes et les adolescents et des prix de présence.

Un petit rappel, suite à l'annexion d'une partie de lot en zone industrielle à la Ville de Joliette, le règlement 113-2012 a été adopté et comprend ce qui suit :

Les citoyens de la municipalité ont accès, aux mêmes coûts, aux activités et aux équipements de loisirs que la Ville de Joliette offre à ses citoyens, et ce pour une période de 20 ans.

Les citoyens de la municipalité pourront obtenir une carte de citoyen de la Ville de Joliette en contrepartie du paiement du prix tarifé.

La Ville de Joliette assumera pour les citoyens du Village St-Pierre, les frais d'abonnement à la bibliothèque Rina-Lasnier, jusqu'à concurrence d'un abonnement par unité d'habitation, sur présentation d'une preuve de résidence, et ce pour une période de 15 ans.

Roland Charest, maire

LA
Fête

au Village!

Village Saint-Pierre

Samedi 13 août 2016



Un cadeau pour chaque
enfant présent

ET

prix de présence pour les
ados et les adultes!

De 11h à 15h - Hôtel de ville
Remis au lendemain en cas de pluie.
En cas de pluie le dimanche
les activités auront lieu à l'intérieur.

- Dîner offert: hot-dogs, liqueurs, fruits, surprises glacées
- Jeu gonflable
- Danse VIACTIVE
- Pétanques
- Jeux d'adresse
- Pop-corn
- Maquillage pour enfants



Vieillis en demeurant
dans sa communauté rurale



MUNICIPALITÉ

Village St-Pierre

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances de la construction les 27 et 28 juillet et les 3 et 4 août 2016.

Pour toute urgence, veuillez communiquer avec Mme Édith Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, cellulaire 450 540-5401 ou M. Rolland Charest, maire, 450 916-0797.

Vous pouvez demander un permis de feu en communiquant avec la municipalité de Saint-Charles-Borromée au numéro suivant 450 755-4222.

BONNES

VACANCES